

Ordre des acupuncteurs du Québec  
505, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 601  
Montréal, QC  
H2Z 1Y7

31/08/2018

# Directive relative aux instruments utilisés pour la pratique du Gua sha

par les acupuncteurs

Directive adoptée par le CA de l'OAQ le 31 août 2018  
Modifiée le 15 décembre 2023

*CONSIDÉRANT* le mandat de l'OAQ relatif à la protection du public qui le mène à œuvrer pour que soit assurée à la population une offre de soins optimale dominée par l'excellence;

*CONSIDÉRANT QUE*

- Les procédures de désinfection en vigueur à l'OAQ stipulent que les **instruments semi-critiques** doivent faire l'objet d'une **désinfection générale** si le patient n'est **pas porteur de la tuberculose**;
- Si le patient est **porteur de tuberculose**, les instruments semi-critiques doivent faire l'objet d'une **désinfection de haut niveau**;
- S'il y a présence de **spores bactériennes**, la désinfection du matériel semi-critique doit faire l'objet d'une **stérilisation**;

*CONSIDÉRANT QUE*

- La littérature consultée rapporte que les instruments fabriqués en os et en corne supportent mal la désinfection chimique et sont sensibles à la chaleur (stérilisation) et suggère que soit considérée l'utilisation d'instruments jetables;
- Une expérience de désinfection générale menée à l'OAQ a démontré que les instruments constitués de matière animale (corne) et minérale (pierre, basalte et argile (cuillères à soupe chinoises)) présentent de multiples germes, autant dans le groupe témoin que dans le groupe expérimental;
- L'expérience a également démontré que le jade supportait bien la désinfection générale et ne présentait aucun germe visible à l'ultraviolet, autant dans le groupe témoin que dans le groupe expérimental;

*CONSIDÉRANT QUE*

- La responsabilité professionnelle des acupuncteurs en cas de préjudices physiques subis par les patients peut être engagée si le matériel utilisé n'est pas répertorié et/ou conçu spécifiquement pour la pratique du Gua sha;
- Les instruments conçus spécifiquement pour la pratique du Gua sha sont disponibles chez les fournisseurs de matériel d'acupuncture et que leur coût est relativement peu élevé;

*CONSIDÉRANT QUE*

- L'image et la réputation de la profession doivent être protégées afin que le lien de confiance continue à se développer auprès du public en général et auprès des autres professionnels;



*CONSIDÉRANT QUE*

- La qualité et la fiabilité de l'acier inoxydable 316 utilisé dans la production d'instruments pour la pratique du *Gua Sha* :

***IL EST RÉSOLU* que les acupuncteurs qui veulent pratiquer la technique du Gua sha :**

Doivent utiliser des **instruments conçus spécifiquement pour cette technique**, qu'ils soient à usage unique (jetable), en jade ou en acier inoxydable 316, nettoyés et désinfectés de manière appropriée, comme indiqué dans le *Guide de prévention des infections*.

Résolution CA-23-24-75

Directive adoptée le 31 août 2018

Modifiée le 15 décembre 2023